Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20260409-D_26_04_46-DE

COMMUNE DE LA RICHARDAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 9 avril 2026

Délibérations

Date de convocation
Le 31/03/2020
Date d'affichage
Le 31/03/2020

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie Annexe, Salle Pierre Coudert, à La Richardais, sous la présidence de Monsieur **BRAULT** Hugues, Maire de La Richardais.

Nombre de conseillers :23

En exercice : 23

***Présents* : 21**

***Votants* : 23**

Etaient présents : : Messieurs **BRAULT** Hugues, **MOUGEL** Henri-Luc, **MARSAC** Yannick, **MALTRUD** Hervé-Pierre, **HELEUX** Hubert, **VIDEAU** Fabrice (*arrivé en séance au point n° 26-04-43 à 19h57*), **DUPOIRON** Denis, **COUSTILLET** Yves, **OHIER** Jean-Luc, **PERSON** Olivier, **MEURY** Jean-Jacques et Mesdames **LEROY** Valérie, **GRIGNON-SINAY** Sylvie, **TESSARO** Roselyne, **GARNIER** Nelly, **CARNET** Catherine, **DOGUÉ** Marie-Noëlle, **RANVEL** Roselyne, **GROUALLE** Véronique, **DUPONT** Clothilde, **CRISAN-REVOL** Adina et **COSSE-LE GRAND** Corinne

2 Absents excusés : Monssieur **MEHOUAS** Philippe Madame **COSSE-LE GRAND** Corinne

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission en Préfecture le 13/04/2026 :

Le Maire,
Hugues BRAULT

2 Pouvoirs : Monsieur **MEHOUAS** Philippe donne pouvoir à Monsieur BRAULT Hugues, Madame **COSSE-LE GRAND** Corinne donne pouvoir à Madame CRISAN-REVOL Adina

Secrétaire de Séance : Elue à l'unanimité : Madame LEROY Valérie

Délibération n° 26-04-46

➢ Election des délégués syndicaux pour siéger au sein du comité syndical de Rance Emeraude Assainissement (REA)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-7 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 1973 créant les statuts du SIVU du syndicat intercommunal d'assainissement de Saint-Briac – Saint Lunaire devenu Rance Emeraude Assainissement (ci-après REA) à compter du 1er janvier 2026 ;
Vu la délibération n°25-09-101 du 25 septembre 2025 approuvant l'adhésion au syndicat ;
Vu la délibération du 3 octobre du comité syndical approuvant l'adhésion de la commune ;
Vu les statuts du syndicat et en particulier son article 12.

Considérant que le Maire expose qu'à la suite de l'adhésion de la commune au REA, la commune doit procéder à la désignation des délégués de la commune pour le représenter au sein du comité syndical.

Considérant que la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20260409-D_26_04_46-DE

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Les candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants sont invités à se faire connaitre :
Se présentent en qualité de Titulaires : Messieurs MOUGEL Henri Luc, MEHOUAS Philippe et OHIER Jean-Luc.
Se présentent en qualité de Suppléants : Madame GRIGNON-SINAY Sylvie et Monsieur HELEUX Hubert

Monsieur OHIER prend la parole pour expliquer ses motivations au poste de titulaire au REA et au SIERG. Il explique son rôle lors de la précédente mandature et son grand intérêt pour les questions liées au domaine de l'eau.

Monsieur MOUGEL prend également la parole et exprime également son intérêt pour ce domaine, qu'il connait bien, de part son parcours en tant qu'ingénieur et ses expériences professionnelles.

Monsieur le Maire demande au membre du conseil municipal, s'il accepte de procédé au vote à main levée. A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

Il est procédé au vote et les résultats sont les suivants :

Pour les 2 postes de Titulaire :
- Monsieur MOUGEL Henri Luc : 19 voix
- Monsieur MEHOUAS Philippe : 18 voix
- Monsieur OHIER Jean-Luc : 5 voix

Pour les 2 postes de suppléants :
- Madame GRIGNON-SINAY Sylvie : 18 voix
- Monsieur HELEUX Hubert : 18 voix

Après en avoir procédé au vote, le conseil municipal, prendre acte en validant Messieurs MOUGEL Henri Luc et MEHOUAS Philippe en qualité de représentants titulaires et Madame GRIGNON-SINAY Sylvie et Monsieur HELEUX Hubert en qualité de suppléants élus.

Pour extrait conforme,
À La Richardais,
Le 13/04/2026
Le Maire,
Hugues BRAULT

MAIRIE DE LA RICHARDAIS